

Exploitation minière dans les Amériques Vers une criminalisation de la défense des droits socio-environnementaux?

Tournée de conférences au Québec + Ottawa
Hiver 2012



Projet présenté par
Projet Accompagnement Québec Guatemala

Pour informations
Marie-Dominik Langlois
Coordonnatrice
paqg@paqg.org // 514.495.3131 // www.paqg.org

Résumé du projet

Cycle de grandes conférences au Québec et d'un dossier d'analyse portant sur l'exploitation minière et la criminalisation de la défense des droits socio-environnementaux dans les Amériques, prévu pour fin février 2013.

Thèmes abordés

1. Impacts socio-environnementaux de l'exploitation minière au Guatemala et au Québec
2. Résistance et mouvements sociaux
3. Intimidation, menaces, attaques, assassinats
4. Criminalisation, judiciarisation, diffamation, salissage des défenseurs
 - o poursuites-bâillons de la part d'entreprises minières
5. Politique étrangère canadienne et de coopération internationale favorisant les investissements privés au détriment des droits humains et d'un développement véritable
 - o volontarisme et RSE vs. mécanismes de reddition de comptes
 - o affaiblissement de l'État vs. gouvernance démocratique redevable aux citoyens
 - o coupures-bâillons de l'Agence canadienne de développement international
 - o partenariats ONG et minières financés par l'ACDI
 - o accords de libre-échange et commerciaux

Échéancier

Automne : développement de partenariats, choix des conférenciers, organisation des conférences/colloques, rédaction du matériel d'information et d'analyse, sélection de l'invitéE guatémaltèque.

Janvier : finalisation du matériel d'information et de l'organisation des colloques et conférences, etc.

17 au 28 février : tenue des colloques à Québec, Montréal et Ottawa, et conférences et activités parallèles.

Enjeux

Peu d'enjeux offrent des occasions de solidarité et d'indignation comme la mobilisation locale face à l'apparente collusion des autorités étatiques et des intérêts privés dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles, au détriment de l'environnement, des droits humains, de la justice sociale, de la liberté d'expression et de la détermination démocratique d'un mode de développement propre. Entre les communautés québécoises confrontées à l'exploitation des mines, barrages et du gaz de schiste et les communautés guatémaltèques confrontées à des projets de mines à ciel ouvert, on peut relever plusieurs points communs :

- Des codes miniers élaborés dans des circonstances nébuleuses avec un apport significatif du secteur privé, qui donne priorité absolue à l'exploitation du sous-sol;
- Le sentiment de dépossession des communautés, systématiquement placées devant le fait accompli et menacées de déplacements;
- Les discours de la « Responsabilité sociale des entreprises » (RSE) - comme supposé palliatif à l'encadrement déficient de l'État – et de la « croissance » – au prix d'un débat de fond sur le mode de développement;
- Une immense frustration devant l'incapacité ou le manque de volonté des élus et institutions à répondre aux exigences de la population et le sentiment d'une atteinte fondamentale aux mécanismes démocratiques;
- L'incarnation, dans le quotidien et l'intimité des gens, des dictats néolibéraux exigeant une acquiescence complète aux intérêts des investisseurs, au détriment du bien commun;
- La fomentation de conflits et divisions au sein des communautés;
- L'intimidation, allant des poursuites et coupures bâillon aux menaces, et dans le cas du Guatemala, de la judiciarisation, aux assassinats et au viol;
- La contamination des sols agricoles et une perte de sécurité alimentaire, engendrant l'effritement de l'identité culturelle dans le cas des peuples autochtones;
- Le besoin d'enregistrer quelques victoires, aussi petites soient-elles, face à l'agression de politiques néolibérales prônant un développement qui exclut la majorité;
- Et, finalement, la nécessité et la beauté d'une mobilisation citoyenne digne, indignée et efficace.

Thème

Ce projet porte sur la criminalisation des défenseurs des droits humains dans le contexte de l'exploitation minière au Guatemala et au Québec/Canada.

Au Guatemala,

La hausse des prix des métaux – de l'or notamment¹ – s'est en effet accompagnée de l'octroi de nombreuses concessions d'exploration et d'exploitation minière. De 2005 à 2007, leur nombre est passé de 111 à 370. 350 concessions sont actuellement en voie d'approbation. La majorité des titulaires de ces concessions sont des compagnies canadiennes, avec une importante participation de capital américain.

À partir de 2005, emboîtant le pas à l'octroi rapide de concessions minières, plusieurs communautés autochtones ont organisé des « consultas populares » (consultations populaires). Ces référendums, généralement organisés par les autorités municipales et basés sur le Code municipal, la Loi de décentralisation et le droit à la consultation préalable enchâssé dans la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT), ont donné lieu à des controverses juridiques, le gouvernement se refusant à écouter la voix des populations.

A ce jour, plus d'une soixantaine de consultations populaires sur le thème de l'extractivisme ont été réalisées, auxquelles près d'un million de personnes (principalement issues de communautés Maya et paysannes) ont participé.

Actuellement, 5 projets de 4 compagnies canadiennes sont à l'origine de foyers de conflits au Guatemala, ayant donné lieu à de nombreux actes de violence, assassinats, arrestations illégales massives, judiciarisation de la protestation, intimidations, contamination de l'environnement et des cours d'eau, etc. Les permis d'exploration et d'exploitation ont tous été octroyés sans consulter au préalable la population affectée et faisant fi des consultations populaires organisées localement.

Pire encore, le corps diplomatique et politique canadien a à de nombreuses reprises appuyé inconditionnellement les investissements canadiens, au détriment des droits des populations locales.

Par exemple, en 2010, un juge d'Ontario condamnait l'ex-ambassadeur canadien au Guatemala Kenneth Cook et le gouvernement canadien à payer 10,000\$ pour diffamation pour avoir émis de fausses allégations concernant le documentaire de Steven Schnoor, lequel critiquait une compagnie minière canadienne.

Au Québec,

Des compagnies minières ont utilisé la stratégie de poursuite bâillons pour faire taire leurs détracteurs, comme ce fut le cas pour le collectif d'auteurs du livre *Noir Canada*, poursuivi par Barrick Gold et Banro pour 6 et 5 millions respectivement pour leurs propos critiques sur les pratiques de minières canadiennes en Afrique. Le collectif et la maison d'édition Ecosociété se sont vus forcer de signer une entente hors cour, moyennant le retrait en circulation de l'ouvrage.

En janvier 2011, Ugo Lapointe, porte-parole de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, fut aussi victime d'une poursuite similaire, lorsque Pétrolia a déposé une requête contre lui pour 350 000\$ en dommages et intérêts. La compagnie accusait aussi Le Soleil de rapporter des propos faux et diffamatoires. La requête fut rejetée par la Cour supérieure du Québec, donnant ainsi le champ libre à Ugo Lapointe de contre-attaquer en portant plainte contre Pétrolia pour poursuite abusive.

Au Canada,

Des organisations de coopération internationale critiques des agissements à l'étranger de compagnies minières canadiennes, comme Kairos et Développement et Paix, se sont vues couper leur financement par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Parallèlement, les organisations qui développent des partenariats avec des compagnies minières reçoivent d'importantes subventions de l'ACDI pouvant aller à un million, représentant plusieurs fois la contribution de l'entreprise au projet. Ainsi, ces ONGs participent à « redorer l'image » des compagnies canadiennes, facilitant l'acquisition de la « licence sociale » (approbation de la communauté au projet minier) pour celles-ci.

La résistance à l'extraction des ressources naturelles correspond en tout point au modèle de mouvement social transnational, alliant des luttes locales et des réseaux de plaidoyer articulés aux niveaux local, national et international.

PROJET

Une tournée de conférences et de plaidoyer

Le Projet Accompagnement Québec-Guatemala souhaite soulever publiquement au Québec la problématique de la criminalisation de la défense des droits socio-environnementaux dans les Amériques afin de dénoncer ce phénomène et chercher des appuis pour le respect des droits humains, tant au Guatemala qu'au Québec et au Canada.

Activités prévues

1. Trois colloques d'une journée à Québec, Montréal et Ottawa

Conjointement avec des groupes de recherche universitaire, des organisations syndicales et de la société civile, nous comptons organiser trois journées de colloque sur le thème de la criminalisation de la défense des droits dans les Amériques. Des comités organisateurs seront formés dans chaque ville avec les organisations désirant y participer. Des conférenciers clefs (victimes de criminalisation de la protestation au Québec et au Guatemala) participeront aux trois événements, auxquels s'ajouteront des acteurs et chercheurs locaux.

Les colloques seront organisés durant les 2 dernières semaines de février.

2. Activités médiatiques

Afin de faire connaître la problématique, nous bâtirons un dossier d'analyse avec des fiches informatives sur des cas préoccupants au Guatemala et au Québec, ainsi que sur la politique étrangère canadienne liée au domaine extractif. Des communiqués et articles de presse seront rédigés, et nos personnes-ressources seront disponibles pour entrevues.

Nous chercherons aussi à ce que des publications ciblées développent un numéro spécial à l'hiver 2013 sur le thème de la criminalisation de la défense des droits humains.

3. Rencontres avec les députés interpellés

Comme complément à l'effet dénonciateur de la prise de parole lors des colloques, nous partagerons notre analyse critique et préoccupations aux députés, fonctionnaires et personnel des ambassades, et diffuserons des lettres collectives et pétitions

Résultats escomptés

- * Rapprochement entre le monde académique et les défenseurs de droits humains
- * Partage d'analyses et d'expériences
- * Sensibilisation du public québécois et des médias aux enjeux de la criminalisation de la protestation et de l'exploitation des ressources naturelles
- * Solidarité envers les défenseurs de droits socio-environnementaux du Guatemala ayant subi des processus de criminalisation en raison de leur activisme
- * Renforcement d'un front commun de dénonciation face aux politiques néolibérales

Pistes de collaboration

Groupes de recherche

- * Participation à l'organisation d'un colloque à Montréal, Québec ou Ottawa.
- * Participation comme conférencier invité à un colloque.
- * Partage d'information et d'analyse sur la problématique abordée.

Organisations non gouvernementales

- * Participation à l'organisation d'un colloque à Montréal, Québec ou Ottawa.
- * Organisation d'activités parallèles (rencontres avec groupes, soirées d'information...).
- * Appui aux activités organisées (diffusion dans les réseaux, etc.).
- * Participation comme conférencier invité à un colloque.
- * Partage d'information et d'analyse sur la problématique abordée.

Médias

- * Diffusion d'articles ou d'un dossier sur le thème de la criminalisation de la défense des droits socio-environnementaux dans les Amériques.
- * Diffusion d'entrevues et de capsules audio lors d'émissions ou d'outils multimédias sur des plateformes médias.

Contributions financières

Nous sommes aussi à la recherche de contributions pour financer la venue de deux personnes déléguées du Guatemala et bonifier le budget du projet. Si votre organisation est en mesure d'appuyer financièrement la tenue des colloques, veuillez nous le spécifier et il nous fera plaisir de vous envoyer le budget préliminaire du projet.

Contactez-nous pour toute suggestion ou collaboration :
paqg@paqg.org / 514.495.3131